



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 13 décembre 2024

Réunions des conseils de bassin viticole Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest



crédit photo : Préfecture de la Haute-Garonne

Les conseils de bassin viticole Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest, instances de concertation entre les partenaires de la filière, se sont réunis sous la présidence de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et préfet coordonnateur des bassins, les 2 et 12 décembre 2024.

Ces séances ont marqué le démarrage d'une **nouvelle mandature pour cinq ans des membres des conseils**. Les représentants professionnels réunis ont manifesté **un engagement fort pour une réflexion et des résultats partagés concrets au bénéfice de la filière**.

L'État au soutien des viticulteurs : des engagements tenus

Au cours de ces deux conseils de bassin, Pierre-André Durand a rappelé les nombreux engagements tenus par l'État en termes de simplification et d'accompagnement d'une filière en difficulté.

Ainsi, il a rappelé en premier lieu les mesures de simplification mises en œuvre depuis le printemps et les [70 engagements de l'État](#) qui sont pour une large majorité déjà réalisés.

Concernant les mesures d'accompagnement financier de l'État, il est à noter que près de 270M€ ont été déployés dans le cadre des mesures structurelles d'appui à la filière vitivinicole. S'ajoutent à ces aides, la mise en place de la mesure de réduction

définitive du potentiel viticole à hauteur de 110M€, le déploiement des prêts bonifiés visant à faire face aux difficultés de remboursement des prêts garantis par l'État (PGE), le Plan Agriculture Méditerranée doté de 50M€ qui doit favoriser l'adaptation des filières agricoles au changement climatique ou encore le fonds hydraulique de 20M€ qui a permis de retenir 48 projets lauréats dans toute la France, dont 13 en Occitanie.

Des acteurs professionnels résolument engagés dans une réflexion partagée et des actions concrètes pour l'avenir

Les familles professionnelles réunies au sein des deux conseils de bassin se sont montrées résolument engagées à affronter les défis d'avenir. Les travaux menés autour de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie « pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 en Occitanie » ainsi que ceux complémentaires, réalisés dans le cadre du plan d'adaptation et de transition du bassin viticole Sud-Ouest, révèlent une volonté commune de l'ensemble de la filière de se projeter vers l'avenir.

Au cours de ces deux instances, ont notamment été abordées les volontés collectives de disposer de l'ensemble des données de marchés (transactions, sorties de chais), tous segments de production confondus, à l'échelle de chaque bassin afin de pouvoir analyser et assurer un pilotage efficace de l'adéquation offre/demande. Les actions en cours ou en préparation relatives à la régulation des marchés, la contractualisation à moyen terme ou la diversification et valorisation de l'ensemble des produits de la vigne sont autant de leviers évoqués pour une filière plus résiliente.

Le rôle central des interprofessions pour la mise en œuvre de ces orientations a été rappelé.

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45
Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)